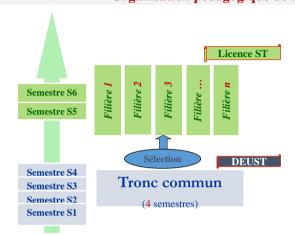
Principales NORMES RELATIVES AU RÉGIME DES ETUDES ET EVALUATIONS (RG)

Organisation pédagogique de la Licence Sciences et Techniques (LST)



- ➤ Une filière LST est un cursus de formation étalée sur 6 semestres.
- Elle comporte un tronc commun de 4 semestres et
 2 semestres de spécialisation;
- ➤ Chaque semestre comporte 6 modules;
- Le volume horaire du module est fixé à 56h d'enseignement et d'évaluation;

RG 3: Semestre de réserve:

Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au maximum :

- de 2 semestres de réserve pour le DEUST ;
- De 1 semestre de réserve pour le 5ème et le 6ème semestres de la LST.

Dans la limite des semestres de réserve et sauf dérogation octroyée par le chef d'établissement, **l'étudiant s'inscrit au maximum deux fois à un même module**.

RG 6: La Note du Module (NM):

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module:

NM = (a . NTP) + (b . NCC) + (c . Nex)

(Les coefficients a, b & c sont fixés par le Cahier Descriptif de la filière).

RG 7: Validation et acquisition d'un module:

Un module est acquis soit par validation soit par compensation:

- par validation: si sa note $\geq 10/20$
- par compensation: si le semestre dont fait partie ce module est validé

RG 8: Contrôle de rattrapage:

Les étudiants n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note $\geq 05/20$, sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage.

NB: La note après rattrapage n'excède pas 10/20.

RG 10: Validation du semestre:

Un semestre est validé si $Moy_{Semestre} \ge 10/20$ et si aucune note de l'un de ces modules n'est < 07/20

A titre exceptionnel, le jury de semestre peut déroger pour la validation du semestre. Cette dérogation est soumise à l'approbation du Chef d'établissement.

RG 15: Conditions d'obtention du diplôme:

Une filière de la Licence en Sciences et Techniques est validée si le DEUST et les semestres S5 et S6 sont validés.